

MYANMAR
Libération de prisonniers d'opinion

Index AI : ASA 16/010/2004

ÉFAI

Vendredi 19 novembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International salue la remise en liberté d'au moins vingt prisonniers politiques au Myanmar ce vendredi 20 novembre 2004. Les autorités birmanes ont annoncé hier vouloir libérer 3 937 prisonniers, après avoir découvert « *une qualification impropre* » des actes invoqués pour les incarcérer.

« *Amnesty International se réjouit d'apprendre que des prisonniers d'opinion ont été libérés. Nous applaudissons cette décision du gouvernement birman et sa reconnaissance implicite que ces personnes n'auraient jamais dû être incarcérées en premier lieu*, a déclaré Natalie Hill, directrice adjointe pour l'Asie à Amnesty International. *Nous demandons instamment au gouvernement de poursuivre sur cette lancée et de libérer tous les prisonniers d'opinion.* »

Ko Khun Sai, également connu sous le nom de Myo Htun, prisonnier d'opinion, fait partie des personnes libérées. L'ancien militant étudiant avait été condamné en février 1998 pour avoir aidé à écrire une histoire étudiante ; il a également purgé deux autres peines d'emprisonnement pour ses activités politiques.

Amnesty International appelle le *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement) à remettre en liberté sans condition tous les prisonniers d'opinion – quelle que soit leur allégeance politique – y compris les journalistes, dirigeants étudiants, religieuses, enseignants, avocats, étudiants, moines et agriculteurs. Ces hommes et ces femmes ont passé des années en prison, à l'issue de procès inéquitables, pour avoir pacifiquement exprimé leur différence d'opinion par des actions ne pouvant être qualifiées d'infraction au regard du droit international ; ils ont été soumis à des actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

L'organisation demande aux autorités de protéger les personnes de tout emprisonnement injustifié à l'avenir, en abrogeant ou en amendement les lois qui ont été utilisées dans le passé pour poursuivre des personnes en raison de leurs activités

politiques pacifiques. Le SPDC doit également veiller à ce que tous les procès se déroulent dans le respect des règles internationales d'équité. Les lois, une fois amendées, devront respecter les libertés et droits fondamentaux des personnes, notamment le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, le droit à un procès équitable et le droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que les preuves de la culpabilité aient été établies.

Complément d'information

Amnesty International lance un appel en faveur notamment de la libération de U Win Tin, soixante-quatorze ans, emprisonné depuis 1989, de Paw U Tun, également connu sous le nom de Min Ko Naing et de Ko Ko Gyi, dirigeants étudiants emprisonnés depuis 1989, de U Win Htein, conseiller de la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), en prison depuis 1996, ainsi que de Daw Aung San Suu Kyi et U Tin Oo, secrétaire générale et vice-président de la NLD, actuellement assignés à résidence.

Parmi les personnes libérées ce vendredi 19 novembre se trouvent des membres du parti d'opposition et des députés élus de la Ligue nationale pour la démocratie, ainsi que des membres du *Democratic Party for a New Society* (DPNS, Parti démocratique pour une société nouvelle), qui avaient été arrêtés dans le cadre des manifestations organisées en 1998 pour réclamer que se réunisse le parlement. Parmi les personnes libérées figurent des prisonniers restés en détention après la fin de leur peine, au titre d'une loi qui autorise la détention sans inculpation ni jugement, ainsi que des personnes condamnées pour des raisons de sécurité, ou au titre de lois dont les termes vagues ont facilité depuis des années la mise en détention de personnes uniquement en raison de leurs activités politiques pacifiques. Amnesty International demande instamment aux autorités d'abroger ou d'amender ces lois, notamment la Loi relative à la protection de l'État de 1975 (*1975 State Protection Law*), la Loi relative à la presse et aux publications de 1962 (*1962 Press and Publication Law*), la Législation d'exception de 1950 (*1950 Emergency Provisions Act*) et la Loi relative aux associations illégales (*Unlawful Associations Act*).

Des prisonniers politiques, en nombre significatif, ont été libérés par les autorités du Myanmar lors d'amnisties en 1992 et

en 1995. Un certain nombre d'entre eux, notamment parmi ceux qui se trouvent actuellement en prison, ont été arrêtés de nouveau par la suite pour n'avoir pas respecté les termes de leur libération en s'engageant à nouveau dans des activités politiques pacifiques. Ils ont été condamnés à purger le reste de la peine qui avait été prononcée contre eux à l'origine.

Les biographies de certains des prisonniers libérés sont disponibles sur demande. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>